

## RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### VILLE DE SHIPPAGAN

**DATE :** Le 6 octobre 2014

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENCES :** Anita Savoie Robichaud Patrice-Éloi Mallet Rémi Hébert  
Jean-Marc Mallet Jérôme Roy Kassim Doumbia

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Joanne Richard Nathalie Robichaud  
Valmond Doiron

#### POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

##### **1. Ouverture de la réunion**

La réunion est ouverte à 19 h. La maire suppléante souhaite la bienvenue au public.

##### **2. Divulgence de conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

##### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **4. Adoption des procès-verbaux**

###### **i) Réunion urgente publique le 24 juin 2014**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion urgente publique du 24 juin 2014 soit adopté avec les modifications apportées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

###### **ii) Réunion ordinaire publique le 8 septembre 2014**

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que le procès-verbal de la réunion urgente publique du 8 septembre 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5. Suivi du procès-verbal**

La secrétaire municipale informe le Conseil municipal que les suivis aux procès-verbaux ont été effectués.

##### **6. Correspondance**

La secrétaire municipale procède à la lecture des correspondances :

- Elle informe le Conseil municipal que les rapports de la GRC pour les mois de juillet et août 2014 sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de ville.
- Elle lit une correspondance reçue le 15 septembre 2014 de Monsieur Michael P. Quinn, directeur des élections municipales, qui confirme le poste vacant à la mairie de Shippagan.

VILLE DE SHIPPAGAN  
*Patrice-Éloi Mallet*  
MAIRE  
*[Signature]*  
SECRÉTAIRE  
MUNICIPAL

7. **Rapport des comités et suivi**

a) **Infrastructure et Finance**

i) **Approbation des états financiers au 31 août 2014**

Le conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers pour la période se terminant le 31 août 2014 démontrant un surplus de 14 414,98 \$ dans le fonds général et un déficit de 34 736,25 \$ dans le fonds d'eau et égout, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on accepte les états financiers tels que présentés.

**Cinq (5) personnes pour et une (1) personne contre.  
Le conseiller Rémi Hébert vote contre la proposition.  
ADOPTÉE**

b) **Développement durable intégré**

i) **Rapport du président**

Le président du comité Développement durable intégré, Patrice-Éloi Mallet, lit et dépose son rapport.

c) **Environnement**

i) **Rapport du président**

Le président du comité Environnement, Rémi Hébert, lit et dépose son rapport.

d) **Planification touristique et Planification stratégique**

i) **Rapport du président**

Le président du comité Planification touristique et Planification stratégique, Kassim Doumbia, lit et dépose son rapport.

ii) **Planification stratégique et communautaire 2013-2018**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on adopte la Planification stratégique et communautaire 2013-2018 préparée par le Conseil municipal de la Ville de Shippagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **Affaires nouvelles**

a) **Lecture dans son intégralité de l'Arrêté municipal No. 20-2014, l'arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers**

La secrétaire municipale lit dans son intégralité l'Arrêté municipal No. 20-2014.

b) **3<sup>e</sup> lecture et adoption de l'Arrêté municipal No. 20-2014, l'arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on adopte en troisième lecture l'Arrêté municipal No. 20-2014, l'arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**c) CSR-PA – Dossier Madame Tania Cindy Stewart – Début des procédures légales sous l'article 94 (Cour du banc de la Reine)**

CONSIDÉRANT que, l'usage d'un lave-auto dans un bâtiment accessoire situé sur la propriété appartenant à Madame Tania Cindy Stewart, laquelle se trouve sur le boulevard J.-D. -Gauthier et porte le numéro d'identification (NID) 20849527 contrevient :

- a) à l'arrêté de zonage de la ville de Shippagan,

CONSIDÉRANT que, l'agrandissement du bâtiment accessoire, situé sur la propriété appartenant à Madame Tania Cindy Stewart, laquelle se trouve sur le Boulevard J.D. Gauthier et porte le numéro d'identification (NID) 20849527 contrevient :

- a) à l'article 81(1) de la loi sur l'urbanisme du N.-B.,

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Rémi Hébert :

- a) Que l'inspecteur en construction ou l'agent d'aménagement de la Commission de Service Régionaux de la Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 94 de la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick, Chapitre C-12, L.R.N.B. de 1973 et des amendements y apportés afin que les règlements de la ville de Shippagan ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) Que, si cela est nécessaire, l'inspecteur en construction ou l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a);
- c) Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures doivent être intentées au nom de la ville de Shippagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**d) Dossier Monsieur Gérald Godin**

Il est proposé par Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on accepte la demande de Monsieur Gérald Godin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**e) Tarif de location du CRC**

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on adopte les nouveaux taux de location du CRC tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**f) Monument des Mallet dans le Parc Duguay-Mallet**

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on donne la permission au comité des familles Mallet d'ériger un monument dans le Parc Duguay-Mallet de Shippagan, et ce, à condition que le comité fait approuver par la Ville de Shippagan les plans finaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**g) Maire suppléant**

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on accorde le poste de maire suppléant au conseiller Patrice-Éloi Mallet, et ce, effectif le 17 octobre 2014, jusqu'à la fin de son mandat à titre de conseiller municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. Mot du Maire

La maire suppléante lit et dépose son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19 h 40 et la maire suppléante donne la parole au public.